Informations de base	
2018/0107(COD)	Procédure terminée
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	
Les preuves électroniques en matière pénale: directive sur les représentants légaux	
Subject	
2.40 Libre circulation et prestation des services	
3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet	
7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale	
Priorités législatives	
Déclaration commune 2021	
Déclaration commune 2022	